

# Service de garde école régionale des Quatre-Saisons

École régionale des  
**QUATRE-SAISONS**



Politiques Internes

2015-2016

Adopté par le conseil d'établissement le 9 juin 2015

## Politiques internes

### Service de garde en milieu scolaire

### École régionale des Quatre-Saisons

#### 1. FONDEMENT

Le présent document s'appuie sur la politique des services de garde en milieu scolaire préparée par la Commission scolaire de la Capitale, la Loi de l'instruction Publique (L.R.Q.C.I-14) et la Loi des Services de garde à l'enfance (L.R.Q.C.S-4.1).

#### 2. INSCRIPTION

- 2.1** Le service de garde est offert à tous les élèves de l'École régionale des Quatre-Saisons. Pour que votre enfant soit inscrit, les frais d'inscription de 15\$ par enfant ou 20\$ par famille doivent accompagner le contrat signé. Ces frais ne sont pas remboursables sauf en cas de déménagement (changement d'école) en cours d'année.
- 2.2** Le parent s'engage à compléter le dossier de l'enfant ainsi que les divers protocoles. Par la suite, ils devront remettre les documents à la responsable avant que l'enfant commence à bénéficier des services de garde.
- 2.3** Lors de l'inscription, le parent et l'enfant s'engagent à respecter les règles du service de garde et de l'école.
- 2.4** **Besoins sporadiques et réguliers** : Le parent doit signer un contrat d'engagement en faisant le choix des fréquentations au service de garde. Le parent doit informer par écrit le service de garde des **nouveaux besoins pour le 1<sup>er</sup> de chaque mois**.

### 3. TARIFICATION ET FRAIS DIVERS

#### 3.1 Tarification à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

Clientèle régulière (minimum 3 jours par semaine)	8\$
Clientèle sporadique	7.50\$ (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
Diner	4\$
Mercredi PM	15\$
Journée pédagogique	16\$
Période du <b>matin</b> seulement	4.50\$
Période du <b>soir</b> seulement	7.50\$

\* À noter que les élèves inscrits après le 30 septembre (n'ayant donc pas droit à la subvention), pourront s'inscrire au service de garde, mais au tarif de 20\$ par jour.

**3.2 Les frais de garde :** Même si un enfant est absent, le parent doit payer les frais du service de garde. Aucun remboursement lors des maladies sauf en cas de maladie prolongée (avec billet médical).

**3.3 Chèque sans provision :** Le montant est fixé à 10\$ lors d'un premier et d'un deuxième chèque sans fonds. Suite au deuxième chèque sans provision (NSF), le parent devra payer en argent tous les paiements ultérieurs.

**3.4 Les frais de sorties et autres frais** sont à la charge des parents.

### 4. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le parent reçoit la programmation quelques jours à l'avance. Il doit compléter, signer et retourner le coupon-réponse avant la date d'échéance mentionnée. Le service de garde se réserve le droit de refuser un enfant dont l'inscription n'a pas été remise dans les délais demandés.

### 5. ALIMENTATION ET DÎNER

Chaque enfant apporte son dîner ou sa collation dans une boîte à lunch bien identifiée. Il faut éviter en tout temps les aliments contenant des arachides, les contenants en verre, les friandises et les boissons gazeuses.

### 6. HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **7h 15 à 8h15** et de **15h15 17h15**

Mercredi de **7h15 à 8h15** et de **11h30 à 17h15**

## **7. PROCÉDURES DE DÉPART**

Le parent doit respecter l'heure de fermeture du service de garde. La tarification appliquée pour un retard est : 8\$ pour un retard de 1 à 15 minutes  
13\$ pour un retard de 16 à 30 minutes

Dans de telle situation, le parent doit signer le jour même le formulaire de pénalité de retard qui lui sera présenté.

\*Ce tarif peut sembler élevé, mais il faut toujours avoir un minimum de deux éducateurs (trices) présents à l'école pour fin de sécurité.

Tout changement concernant la personne autorisée à venir chercher l'enfant doit nous être signalé par écrit avant le départ de l'enfant. Si le parent oublie de le faire, l'enfant ne pourra quitter avec la personne.

Si le parent autorise l'enfant à quitter seul, il doit au préalable signer le formulaire disponible à cet effet auprès du personnel du service de garde.

C'est la responsabilité du parent d'informer la responsable d'une situation particulière (ex : garde exclusive, garde partagée, etc).

## **8. MÉDICAMENT**

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant par les éducateurs du service de garde sans être prescrit par un médecin et sans l'autorisation écrite du parent. L'étiquette de la prescription sur le contenant fait foi de l'autorisation du médecin; il doit indiquer le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, la date d'expiration, la posologie.

Si un enfant doit prendre un médicament, le parent doit aviser l'éducateur et signer le formulaire d'autorisation dûment rempli. Tout médicament doit être remis au personnel du service de garde lors de l'arrivée de l'enfant.

## **9. MALADIES**

Dans le but de protéger les autres enfants du service de garde, l'enfant qui a une maladie contagieuse ou infectieuse, de la diarrhée, de la forte fièvre, des vomissements et autre, devra quitter le service de garde. Nous communiquerons avec les parents, afin que ceux-ci puissent venir chercher l'enfant.

## **10. SORTIES**

Afin que l'enfant ait droit de participer aux sorties, l'autorisation de sorties devra être signée lors de l'inscription.

## 11. MILIEU DE VIE HARMONIEUX

### Règlements internes du Service de garde

#### **En tout temps :**

- Tu respectes les règles de vie de l'école
- Tu circules calmement
- Tu remets en ordre le local et tu replaces les objets que tu as utilisés.

#### **À l'heure des repas :**

- Tu te laves les mains avant et après le repas.
- Tu manges proprement.
- Tu jettes tes ordures dans la poubelle au moment opportun.

#### **Au gymnase :**

- Tu dois avoir des espadrilles (Question de sécurité).
- Seul un adulte peut aller au local de rangement.
- Il est permis d'escalader le mur ou les espaliers seulement lors des périodes d'éducation physique.

### Règles de vie de l'école

1. Je respecte toute personne dans mes gestes et paroles : aucune agression physique ou verbale n'est tolérée.
2. Je respecte le matériel et l'environnement.
3. À l'école, j'apporte seulement le matériel utile à mes apprentissages.
4. Je garde mes objets personnels, aucun n'échange ou don n'est toléré.
5. J'arrive à l'école propre et je m'habille de façon convenable et adaptée à la température.
6. Je me déplace en marchant et je respecte les gens qui travaillent.

La responsable du service de garde se réserve le droit, avec l'assentiment de la direction de l'école, de suspendre temporairement ou indéfiniment un enfant qui perturbe le fonctionnement du service de garde. Au préalable, de l'information sera donnée au parent. Vous trouverez en annexe, un avis officiel remis aux enfants lors d'un manquement. **Au service de garde, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.**

Nous voulons offrir à vos enfants, un milieu où ils se sentiront heureux et en sécurité afin qu'ils profitent pleinement de leur vie quotidienne. **Une bonne communication parents-éducateurs** est une des clés pour y arriver. Si vous avez des questions, nous serons heureux d'y répondre.

**CONTRAT**

Je soussigné \_\_\_\_\_ (parent) et

\_\_\_\_\_ (enfant)

confirmons avoir pris connaissance des politiques et règlements internes du service de garde de l'école régionale des Quatre-Saisons et **nous nous engageons à les respecter.**

Les frais de garde devront être acquittés à la date prévue sinon, le service sera suspendu après un mois de retard.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent responsable

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Julie Boulanger

Directrice par intérim

\_\_\_\_\_  
Monique Lamontagne

Responsable du service de  
garde

Formulaire d'inscription au service de garde

Période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 18 décembre 2015

Veillez cocher les moments où vous aurez besoin du service de garde.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin et soir (7,38\$)					
Matin seulement (4,92\$)					
Soir seulement (7,38)					
Mercredi PM (15\$)					

Monique Lamontagne

Responsable du service de garde